

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 29 novembre 2010.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/10/09/30i/BVer.-**

**ORDRE DU JOUR :**

30i. Rénovation Urbaine – Cahier spécial des charges – Modification –  
Approbation – Décision.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-  
Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et FACCO Giorgio,  
Président du CPAS ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme  
BILLIET Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes GONZALEZ-  
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, MATTIA Gerardo,  
Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, ROMAIN Eddy,  
Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu qu'en date du 20 septembre 2010 vous avez marqué votre accord sur le  
projet de rénovation urbaine, le cahier spécial des charges et le mode de  
passation de marché ;

Vu le courrier de la RW - Direction des Marchés publics des Pouvoirs locaux,  
demandant de rectifier le cahier spécial des charges comme suit :

- supprimer la preuve de la capacité de réaliser les différentes phases  
demandées par l'arrêté ministériel du 24 décembre 1993 de la liste des  
critères d'attribution
- indiquer si le soumissionnaire n'emploie de personnel soumis à  
déclaration, il doit joindre une attestation de non -identification à  
l'ONSS plutôt qu'une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'est pas  
soumis.

Vu le Code de démocratie locale et de la décentralisation ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

Article unique : d'approuver le cahier spécial des charges modifié.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,